

SCP CHEVALLIER FILLASTRE
Avocats à la Cour
8, Place du Marché Brauhauban
65000 TARBES
Tel : 05 62 93 44 96 Fax : 05 62 51 35 64

Union Alliance Atlantique Pyrénées
Société d'Huissiers de Justice
des HAUTES PYRENEES - TARBES
Cours Gambetta - 65000 TARBES
Tél : 05 62 34 74 10
65@aap-justice.com
www.notrehuissier.com

PC/MLM - 35162
CREDIT AGRICOLE/PIETROBON

**COMMANDEMENT DE PAYER
VALANT SAISIE IMMOBILIERE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le *neuf mars*

A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE**, société coopérative à personnel et capital variables, SIRET 776 983546 00032, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES (HP) sous le numéro 776 983 546, dont le siège social est 11, boulevard du Président Kennedy, BP 329, 65003 TARBES CEDEX et dont la Direction Générale est Chemin de Devèzes, BP 01, 64121 SERRES CASTET, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié de droit audit siège.

Pour laquelle domicile est élu à TARBES, et ayant pour avocat Me. Paul CHEVALLIER, membre de la SCP CHEVALLIER FILLASTRE, inscrit au barreau de TARBES, demeurant 08, Place du Marché Brauhauban 65000, qui se constitue sur le présent et ses suites, et au cabinet duquel pourront être signifiés tous actes relatifs à la présente saisie immobilière.

EN VERTU DE :

De la grosse en due forme exécutoire d'un acte authentique reçu par Maître SEMPE, notaire associée à TARBES, en date du 27 juillet 2017, par lequel la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE a consenti à Monsieur Cédric Alain PIETROBON et Madame Jessica Vanessa VALENZUELA un prêt d'un montant en principal de 153.112,00 euros sur 360 mois au taux d'intérêt annuel fixe de 2,40%.

J'AI HUISSIER DE JUSTICE SOUSSIGNE

Nous, SFELAS Alliance Atlantique Pyrénées, société d'Huissiers de Justice
 exerçons quatre offices, sis à PAU (64000) 3 rue Duplax, à
 LAFITTE (64100) 18 av. de Légion Tchèque, à SOUSTONS (40140)
 Jean Moulin, à TARBES (65000) 9 cours Gambetta ; Wilfried NOEL,
 Jean Dominique SANTRAILLE, Michael LART, Julien LALANNE, Frédéric
 TARDY, Pierre FANCELLO. Huissiers de Justice associés ; Véronique
 ROUPRI, Caroline PLANES. Huissières de Justice salariées, Vincent ROMEU,
 Huissier de Justice salarié. l'un d'eux soussigné.

FAIT COMMANDEMENT A :

Monsieur Cédric Alain PIETROBON, né le 02.11.1980 à TARBES (65), de nationalité française, demeurant 19 Rue Maurice Thorez 65430 SOUES

Où étant et parlant à : **comme en annexe**

Madame Jessica Vanessa VALENZUELA, née le 24/04/1984 à TARBES (65), de nationalité française, demeurant 19 Rue Maurice Thorez 65430 SOUES.

Où étant et parlant à : **comme en annexe**

D'AVOIR, à payer à la requérante ou à son avocat constitué et au plus tard dans un délai de **HUIT JOURS** à compter du présent, en deniers ou quittances valables, les sommes suivantes :

Selon décompte en date du 15.10.2021:

Echéances impayées	3.285,06 €
Capital restant dû non échu :	138.118,36 €
Intérêts contractuels du 10.10.2021 au 15.10.2021	46,04 €
Indemnités (7% sommes dues)	9.901,46 €

	151.350,92 €
Intérêts contract. à 2,40% s/ 151.350,92 €	
Du 16.10.2021 jusqu'à parfait paiement	mémoire
- Le coût du commandement	mémoire
- tous les autres dus, droits actions et frais de mise en exécution.....	mémoire

Soit au total, sauf mémoire, la somme de	<u>151.350,92 €</u>
Et ce sous réserve de tous autres intérêts, frais, Accessoires, et tous autres dus, droits et actions.	

L'avertissant que, faute pour lui (ou pour elle) de payer ces sommes dans ce délai, notre requérant (requérante) poursuivra la procédure afin de vente des biens et droits immobiliers identifiés ci-après et que, à cet effet, il (elle) sera assigné (e) à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TARBES afin qu'il soit statué sur les modalités de la procédure.

Lui (leur) indiquant que le présent commandement vaut saisie des biens et droits immobiliers qui suivent :

DESIGNATION DES BIENS SAISIS :

Immeuble sis Commune de SOUES (65430), cadastré dite Commune sous les références suivantes :

- Section AB n° 112, d'une contenance de 00ha 04a 13ca

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit bien appartenant à Monsieur Cédric Alain PIETROBON et Madame Jessica Vanessa VALENZUELA, en indivision à concurrence de moitié chacun

En vertu d'un acte reçu par Maître SEMPE, notaire à TARBES (65), le 27 juillet 2017 publié au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de TARBES le 09.08.2017 volume 2017 P n° 3694.

Lui (leur) faisant sommation, dans le cas où lesdits biens et droit immobiliers feraient l'objet d'un bail, d'avoir à m'indiquer les noms, prénoms et adresses du preneur, ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social.

Lui indiquant que les biens et droits immobiliers saisis sont indisponibles à son égard à compter de la signification du présent commandement et à l'égard des tiers à compter de la publication de celui-ci au **1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de TARBES.**

Lui indiquant que le présent commandement vaut saisie des fruits, dont il est séquestre.

Lui indiquant qu'il garde la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet, étant néanmoins rappelé que cette vente ne pourra être conclue qu'après autorisation du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TARBES.

Lui indiquant qu'un huissier de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

Lui indiquant que le Juge de l'exécution territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes y afférentes est celui du Tribunal Judiciaire de TARBES, 6 Bis rue Maréchal Foch, 65000 TARBES.

Lui indiquant, que s'il en fait préalablement la demande il peut bénéficier pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle, s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridictionnelle et le décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de ladite Loi.

Lui indiquant que, s'il s'estime en situation de surendettement, le débiteur a la faculté de saisir la commission de surendettement des particuliers instituée par l'article L 712-1 du Code de la Consommation.

En conséquence, il est fait sommation au(x) signifié(s) :

Dans le cas où lesdits biens et droits immobiliers feraient l'objet d'un bail, d'avoir à m'indiquer les noms, prénoms et adresse du preneur, ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social.

Ce à quoi il m'a été répondu :

Et ce afin qu'il(s) n'en ignore(nt).

Sous toutes réserves.



DECOMPTE DES SOMMES DUES EN EUROS

DECHEANCE EN DATE DU 15/10/2021

VALENZUELA JESSICA

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Numéro de contrat : 00000615326
Montant initial : 153 112,00 €
Date de réalisation : 21/07/2017
Durée : 362 mois
Taux du prêt : 2,4000 %

SYNTHESE DES SOMMES DUES A LA DATE DE DECHEANCE DU TERME

Capital échu :	1 276,86
Intérêts normaux :	922,52
Accessoires :	0,00
Intérêts de retard :	1 085,68
Sous-Total :	<u>3 285,06</u>
Capital restant dû non échu :	138 118,36
Intérêts du 10/10/2021 au 15/10/2021	46,04
Indemnités (7% des sommes dues) :	9 901,46
Intérêts compensateurs de taux :	0,00
Article 700 :	0,00
Total :	<u>151 350,92</u>

Cf en page jointe le détail des échéances impayées,

Détail des échéances impayées à la date de déchéance du terme

le 15/10/2021

VALENZUELA JESSICA

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Numéro de contrat : 00000615326
Montant initial : 153 112,00 €
Date de réalisation : 21/07/2017
Durée : 362 mois
Taux du prêt : 2,4000 %

ECHEANCES IMPAYEES AU 15/10/2021

Date Échéance	Capital	Intérêts Normaux	Accessoires	Intérêts Retard	Taux Retard	Nombre de Jours	Total Échéance
10/07/2021	318,26	89,97	0,00	343,71	(*)	30	751,94
10/08/2021	318,90	278,15	0,00	342,93	(*)	30	939,98
10/09/2021	319,53	277,52	0,00	342,14	(*)	30	939,19
10/10/2021	320,17	276,88	0,00	56,89	(*)	5	653,94
Total :	1 276,86	922,52	0,00	1 085,68			3 285,06

(*) 3% capital restant dû avant échéance (prorata temporis)

ANNEE DE MAJ	2021	DEP DIR	65 0	COM	433 SOUES	TRES	028	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	P00259
--------------	------	---------	------	-----	-----------	------	-----	---------------------	-----------------	--------

Propriétaire/Andivision
 19 RUE MAURICE THOREZ 65430 SOUES MBSBSF PETROBON/CEDRIC
 Propriétaire/Andivision
 PORTE N 19 RES DE LAGAU 65800 AUREILHAN MBSBSG VALENZUELA/JESSICA

DESIGNATION DES PROPRIETES										IDENTIFICATION DU LOCAL										EVALUATION DU LOCAL									
AN	SEC	N°	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°	N°	N°	N°	S	M	AF	NAT	CAT	RC COM	COLL	NAT	AN	AN	AN	FRACTION	%	TX	COEF	RC
18	AB	112			19 RUE MAURICE THOREZ	0750	A	01	00	01001	0072814	433A			C	H	MA	6	1755		EXO	RET	DEB	RC EXO	EXO	OM	P		1755
REV IMPOSABLE COM 1755 EUR R EXO										0 EUR										0 EUR									
R IMP										1755 EUR										0 EUR									

DESIGNATION DES PROPRIETES										PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION										LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N°	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°	PARC	FPDP	TAR	S	SUF	GRSS	CL	NAT	CONTENANCE	REVENU	COLL	NAT	AN	AN	AN	FRACTION	%	TC	Feuille					
18	AB	112		19 RUE MAURICE THOREZ	0750		PRIM			1433A					413															
HA A CA REV IMPOSABLE 0 EUR R EXO										TAXE AD R IMP										0 EUR										
CONT 413										R IMP										0 EUR										MAJ TC 0 EUR

sélas A.A.P
Jean Dominique SANTRAILLE
9 Cours Gambetta BP 635
65006 TARBES Cedex
Déclaration CNIL n°CIL-826
Tél: 05-62-34-74-10
Fax : 05-62-34-87-54
www.notrehuissier.com
65@aap-justice.com

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	127,66
D.E.P.	
Art.A444.15	268,13
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	403,46
TVA 20,00%	80,69
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	4,40
DEBOURS	
T.T.C.	488,55



MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE (REMISE DEPOT ETUDE PERSONNE PHYSIQUE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le NEUF MARS

A LA DEMANDE DE :

Société Coopérative à personnel et capital variables, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de TARBES sous le numéro 776 983 546 dont le siège social est situé 11 Boulevard du Président Kennedy, B.P 329 à TARBES (65000) et dont la Direction Générale est Chemin de Devèzes, BP 01, 64121 SERRES CASTET, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A

Monsieur PIETROBON Cédric Alain
19 Rue Maurice Thorez
65430 SOUES

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
le nom du destinataire sur la boîte aux lettres
confirmation du voisinage
connu de l'étude

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons :
absence momentanée malgré plusieurs passages
ne répond pas à nos appels téléphoniques

N'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, et n'ayant pu rencontrer le signifié sur son lieu de travail, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 8 feuilles.

JEAN DOMINIQUE SANTRAILLE



selas A.A.P
Jean Dominique SANTRAILLE
9 Cours Gambetta BP 635
65006 TARBES Cedex
Déclaration CNIL n°CIL-826
Tél: 05-62-34-74-10
Fax : 05-62-34-87-54
www.notrehuissier.com
65@aap-justice.com

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

(REMISE DEPOT ETUDE PERSONNE PHYSIQUE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le NEUF MARS

A LA DEMANDE DE :

Société Coopérative à personnel et capital variables, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENEES GASCOGNE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de TARBES sous le numéro 776 983 546 dont le siège social est situé 11 Boulevard du Président Kennedy, B.P 329 à TARBES (65000) et dont la Direction Générale est Chemin de Devèzes, BP 01, 64121 SERRES CASTET, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général, domicilié en cette qualité audit siège social

SIGNIFIE A

Madame VALENZUELA Jessica Vanessa
19 rue Maurice Thorez
65430 SOUES

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au domicile du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
le nom du destinataire sur la boîte aux lettres
confirmation du voisinage
connu de l'étude

La signification à la personne même du destinataire de l'acte s'avérant impossible pour les raisons :
absence momentanée malgré plusieurs passages
ne réponds pas à nos appels téléphoniques

N'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, et n'ayant pu rencontrer le signifié sur son lieu de travail, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 8 feuilles.

JEAN DOMINIQUE SANTRAILLE

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	127,66
D.E.P.	
Art.A444.15	268,13
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	403,46
TVA 20,00%	80,69
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	4,40
DEBOURS	
T.T.C.	488,55



